



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

## ARRÊTÉ N°2026/105

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 060-216003434-20260428-ARRETE2026105-AR



### Arrêté ordonnant l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative au déclassement de la parcelle BY n°307

Le Maire de la commune de Lamorlaye ;

VU le code des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141.3 à R.141-7 à R.141-10 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 17 en date du 11 février 2026 autorisant le lancement de l'enquête publique relative au déclassement de la parcelle BY n°307 sise Impasse du Comte Vigier à Lamorlaye.

VU l'arrêté municipal n° 2026/104 en date du 28/04/2026 désignant Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique en vue du déclassement de la parcelle BY n°307 sur le territoire de la commune de LAMORLAYE,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un commissaire enquêteur pour cette procédure de déclassement anticipé de la parcelle BY n°307 sur le territoire de la commune de Lamorlaye

VU les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

### ARRÊTE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Il sera procédé dans la commune de LAMORLAYE à une enquête publique conjointe en vue d'un déclassement de la parcelle BY n°307 sur le territoire de la commune de LAMORLAYE pour une durée de 18 jours, du lundi 18 mai 2026 au jeudi 4 juin 2026.

#### **ARTICLE 2 :**

Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, désigné par arrêté de Monsieur le Maire, assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

#### **ARTICLE 3 :**

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAINÉ sont ouverts par Monsieur le Maire, seront déposés à la mairie de LAMORLAYE afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie :

- lundi : 13h30 à 17h30

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- Samedi : 9h à 12h00

**ARTICLE 4 :**

Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur siégera à la mairie de LAMORLAYE les :

- **Lundi 18 mai 2026 de 10h00 à 12h00**
- **Jeudi 04 juin 2026 de 14h00 à 17h00**

Pour répondre aux demandes d'informations présentées par les administrés, les observations pourront :

- Être consignées sur le registre d'enquête publique,
- Être adressées à Monsieur le Maire de la commune de LAMORLAYE à l'attention de Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur,
- Être adressées sur l'adresse électronique suivante : [epdeclassermentby307@ville-lamorlaye.fr](mailto:epdeclassermentby307@ville-lamorlaye.fr)

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

**ARTICLE 5 :**

A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur, qui, dans un délai d'un mois, devra transmettre à Monsieur le Maire de LAMORLAYE les dossiers, les registres d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie des rapports sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise. Les rapports du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de LAMORLAYE aux jours et heures indiqués à l'article 3 du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels et aux portes de la Mairie de LAMORLAYE. Un avis sera publié dans deux journaux locaux départementaux habilités à recevoir des annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Ces formalités seront effectuées au plus tard le 30 mai 2026 et certifiées par Monsieur le Maire.

L'insertion dans la presse locale devra être renouvelée dans les conditions décrites ci-dessus.

Un exemplaire de tous les journaux, ayant publié ces deux annonces, sera joint au dossier dès leur parution.

**ARTICLE 7 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Oise
- Monsieur le commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de LAMORLAYE, tous agents placés sous son autorité, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à Lamorlaye

Le 28 avril 2026

LE MAIRE

Nicolas MOHIA

